

DIRECTION DE
L'INDUSTRIE DES MINES
ET DE L'ÉNERGIE DE
NOUVELLE-CALÉDONIE

Service Industrie

1 ter rue Unger
BP 465
98845 Nouméa Cedex

Nouméa, le

13 JUL 2012

Le Directeur

à

Monsieur le gérant de la Société EMC
14, avenue de la baie de Koutio – Z.I Ducos
BP 3292
98846 Nouméa Cedex

Objet : Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)
Dossier n° ISI_164/ID 189

Référence : Courrier n° CS12-3160-SI-958/DIMENC du 10 avril 2012
Arrêté de mesures d'urgence n° 3803-2011/ARR/DIMENC du 5 janvier 2012
Arrêté de mise en demeure n° 3811-2011/ARR/DIMENC du 5 janvier 2012
Compte-rendu d'inspection n° CS11-3160-SI-3239/DIMENC du
28 novembre 2011

Lettre recommandée + AR *25002058547NE*

N° CS12-3160-SI-1838 /
DIMENC

Monsieur le gérant,

Par courrier cité en référence, je vous demandais de me transmettre sous un délai d'un mois un certain nombre d'informations relatives à vos installations, sises lot n° 20 – 14, avenue de la baie de Koutio – Z.I Ducos – commune de Nouméa, et demandées dans les arrêtés de mise en demeure et de mesures d'urgences ainsi que le compte-rendu d'inspection cités en référence.

Sauf erreur de ma part, aucune réponse ne m'est parvenue à ce jour.

Je vous rappelle donc les différents points sur lesquels j'attends votre retour :

- un plan de gestion des pollutions constatées au droit de vos installations. Il vous est rappelé que l'échéance du 17 avril 2012 prévue par l'arrêté de mesures d'urgence précité est très largement dépassée ;
- des justificatifs de l'évacuation de tous les déchets non autorisés et/ou dangereux présents sur le site selon les filières de traitement régulières ;
- un échéancier reprenant toutes les actions que vous avez prévues pour répondre aux demandes faites lors de l'inspection et dans les différents arrêtés précités. Cet échéancier devra être étayé a minima au regard des coûts, des capacités financières de l'exploitant, des délais de prestation... Il vous est rappelé que cet échéancier est nécessaire à la définition des actions prioritaires au regard des risques environnementaux et des contraintes d'exploitation ;
- la révision de votre dossier de réponse aux remarques faites par l'IIC concernant les points suivants :
 - les données d'autosurveillance relatives aux déchets, aux installations électriques, au bruit, aux rejets aqueux ;

- la solution envisagée pour la rétention sous le vérin transversal ;
- les informations relatives aux moyens de lutte contre l'incendie, au stockage des batteries usagées, à la gestion de l'ancien véhicule d'approvisionnement en gasoil ;
- la fiche d'instruction relative aux critères de non-conformité des dépôts.

De plus, lors de l'inspection du 14 novembre 2011, il vous avait été demandé de mettre en place une procédure d'acceptation spécifique pour tous les déchets susceptibles de contenir des PCB vous permettant de vous assurer de l'absence de tout déchet de ce type sur votre site. Je vous demande donc de nous faire parvenir :

- la procédure mise en place dans vos installations ;
- une copie de tous les dossiers d'acceptation relatifs à ces déchets (acceptation/ refus/ mise en attente...) depuis décembre 2011.

Les délais dans lesquels doivent être fournies les informations listées ci-dessus sont les suivants :

- **1 semaine à réception du courrier** : le plan de gestion, les justificatifs d'évacuation des déchets non autorisés et/ou dangereux, la procédure d'acceptation des déchets susceptibles de contenir des PCB accompagnées des dossiers d'acceptation et la révisions de votre dossier de réponse ;
- **2 semaines à réception du courrier** : l'échéancier des actions.

Faute de réponse de votre part dans les délais précisés ci-dessus, il pourra être fait application des mesures prévues à l'article 416-1 du code de l'environnement de la province Sud.

Cette affaire est suivie par _____ inspecteur des installations classées
au sein de la direction de l'industrie, des mines et de l'énergie _____ qui reste à votre
disposition pour tout renseignement complémentaire éventuellement nécessaire.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le gérant, l'expression de ma considération distinguée.